

Comité Syndical du 20 mai 2021

DELIBERATION N° 2021-05-039 Rapport sur le prix et la qualité du service 2020

105			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du onze mai deux mille vingt et un, une nouvelle convocation du comité syndical a été faite le quatorze mai deux			
		Votants	nille vingt et un, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités erritoriales.			
105	10		L'an deux mille vingt et un, le vingt mai à quatorze heures, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur POLI Xavier. Madame SOTTY Marie-Laurence a été désignée secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation, le comité peut valablement délibérer sans condition de quorum			

Présents :

SOTTY Marie-Laurence, BERNARDI François, POLI Xavier et MATTEI Jean-François.

Présents par visio-conférence :

POLIFRONI Bruno, CIAVAGLINI Joëlle, DOMINICI François, NEGRONI Jérôme, GIORDANI Jean-Pierre et QUILICHINI Paul.

Absents représentés : MARCANGELI Laurent (pouvoir à Jean-François MATTEI)

Absents:

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, MILANI Jean-Louis, PADOVANI Jean-Jacques, PELLEGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, POZZO di BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste et TIERI Paul.

BACCI Christian, COLONNA D'ISTRIA Jeanne Andrée, COMBETTE Christelle, CORTICCHIATO Caroline, FAGGIANELLI François, FERRANDI Etienne, FRAU David, KERVELLA Philippe, LACOMBE Xavier, MINICONI Ange-Pascal, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose Marie, PASQUALAGGI Jean-Marie, POGGIALE Pierre-Jean, PUGLIESI Pierre, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, SUSINI Jean, VANNUCCI Stéphane, VINCILEONI Antoine-Mathieu et VOGLIMACCI Charles Noël.

ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don Napoléon et GRAZIANI Frédérick.

ACQUAVIVA François-Xavier, MARCHETTI François-Marie, BARTHELEMY Roxane, GUIDONI Pierre et SEITE Jean-Marie.

FANTOZZI Jean-Michel, VIVONI Ange-Pierre et VUILLAMIER Jean-Marcel.

BRUZI Benoît, EMANUELLI Paul-Jean et GAMBOTTI Alexandre.

BELLINI Pierre-François, GIFFON Jean-Baptiste et MURACCIOLI Jean-Jacques.

FRANCESCHINI Christiane et SINDALI Philippe.

BERLINGHI François, CIMIGNANI Marie-Flora, MARIOTTI Marie-Thérèse et NICOLAI Marc-Antoine.

ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange, MORTINI Lionel et SAULI Joseph.

DOMINICI Jean, GALETTI Joseph, GIABICONI Jean-Charles, PASQUALI Gabriel, RAO Frédéric et TERRGHI Charlotte.

FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, MARCHETTI Etienne et OLMETA Claudy.

FRANCHESCHI Jean-Claude.

ALBERTINI Pierre-François.

CICCADA Vincent et LECCIA Pascal.

BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, MICHELETTI Vincent et PERENEY Jean,

CHIAPPINI Charles, MATTEI FAZI Joselyne et POMPONI Paul François.

CESARI Etienne, GIANNI Don Georges, LOPEZ Denis, LUCCHINI Félicien, SERRA Jean-Marc, SIMONI Géraldine, STROMBONI Jeanne et SUSINI Grégory.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 19/07/2021 et de la publication de l'acte le: 19/07/2021



Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20210520-2021-05-039-DE

Date de télétransmission : 19/07/2021 Date de réception préfecture : 19/07/2021

Monsieur Xavier Poli, Vice-Président expose,

En application de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, crée par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 –art. 98, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Président du SYVADEC présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Les chiffres clés :

Les adhérents	Habitants	OMR	Emballages	Verre	Papier	Biodéchets	Recycleries	Textiles
19 EPCI 2 communautés d'agglomérations 17 communautés de communes dont 3 adhérentes	312.464 Pop insee	131 493	8 450	11 935	3 804	2 359	59 282	849
partielles Soit 323 communes	399.134 Pop DGF	421 kg/ hab hors PRO		85 kg	s/ hab		190 kg/	' hab

Indicateurs relatifs au traitement

Centres d'enfouissement technique en	STOC : site privé avec prestations de services
activité	Viggianello : site public avec prestations de services
Unité de Valorisation Energétique	URBASER : site privé avec prestations de services
	SONITHERM : site privé avec prestations de services
	NOVALIE : site privé avec prestations de services
TGAP	25 €/tonne Viggianello
	18 €/tonne pour la STOC
	9 €/tonne pour la Sonitherm
	6 €/tonne pour Novalie
	3€/tonne pour URBASER
Certification ISO 14001	Oui pour Viggianello

Indicateurs relatifs aux recycleries

Nombre et localisation des recycleries gérées par le Syvadec en régie	23 situées à Ersa, Sisco, Bastia, St-Florent, Bonifacio, Calvi, Castifao, Cauro, Cervione, Corbara, Corte, Vallecalle, Figari, Lama, Piana, Vico, Ajaccio, Moca Croce, Viggianello, Lucciana, Porto-Vecchio, Ste-Lucie de Porto-Vecchio, et Ventiseri.
Déchets acceptés	Emballages, papier, verre, cartons, déchets verts, biodéchets, bois, meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques (gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, écrans et petits appareils en mélange), métaux, lampes, piles et
Date	accumulateurs, textiles, déchets diffus spécifiques, usé de réception en préfecture : -20000982792029059059202910596982592, cartouches e de tététranstrississique 9/07/2024 enant (TV) e de réception préfecture : 19/07/2021

Délibération n° 2021-05-039/ Page 2 sur 4

Modalités d'exploitation du service	Haut de quai : Régie, 1 convention de gestion avec un
	adhérent et 1 contrat pour la recyclerie de Folelli
	Bas de quai : prestations de services (marchés
	publics)

Performance des collectes en recycleries :

	Flux	Tonnages 2020
	Verre	11 935
Déchets collectés par les	Emballages	8 450
collectivités adhérentes	Papier	3 804
	Biodéchets	2 359
	Total tri	26 548 t
	Bois	4 553
	Cartons	7 679
	DDS	224
Flux de recycleries	DEEE	4 230
	Lampes	7
	Métaux	5 943
	Meubles	9 550
	Végétaux	14 061
	Gravats	5 848
	Piles	11
	Huiles	49
	Pneus	215
	Tout venant valorisable	7 232
	Total recycleries	59 602 t
Autres flux	Textiles	849 t
	Total tous flux valorisables Adhérents	86 999 t

Indicateurs financiers

Montant annuel global des dépenses de		46 713 819 €			
fonctionnement					
Dont montant annuel des principales dépenses	de	Gestion du matériel	1 237 594 €		
fonctionnement (chapitre 011)		Transports/ bennes	9 633 248 €		
		Tri/valorisation	6 320 091 €		
		Traitement	13 767 135 €		
		Prévention	282 737 €		
Modalités de financement du service		Cotisations adhérents- Versement éco	o-organismes-		
		Vente matériaux et prestations de ser	vices dont accès		
		aux installations aux professionnels pour DMA			
		Subvention exceptionnelle pour le transport des			
		déchets en Région Sud Paca			
Montant des recettes perçues au titre des eco		4 189 106 €			
organismes					
Montant des recettes perçues au titre des vente	es	1 366 332 €			
de matériaux					
Montant perçu au titre des cotisations hors		37 287 395 \$			
reversement					
Montant perçu et reversé aux adhérents	5 046 550 €				
Montant perçu au titre des subventions	Λ	/ da // a all a a a a // fact a a	3 030 518 €		
Montant annuel global des dépenses	ACCUS	sé de réception en préfecture 200009827-20210520-2021-05-039-	DE		
		de télétransmission : 19/07/2021	DL		
		de réception préfecture : 19/07/202	1		

Délibération n° 2021-05-039/ Page **3** sur **4**

Montant annuel des principales dépenses	Compostage individuel	289 511 €
d'investissement	CET	278 825 €
	Matériel roulant, bureau et informatique	87 393 €
	Quai de transfert	210 811 €
	Recycleries	1 112 333 €
	Création ISDND	54 197 €
	Tri	340 766 €
	Textiles	21 410 €
	Recyclerie mobile	24 754 €
	Presse à balles	112 036 €
	Biodéchets	45 178 €
	Prétraitement	24 867 €
	Aménagement Stockage temporaire	388 230 €
	Remboursement du capital	477 835 €
	Déficit reporté n-1	1 930 072 €
Modalités de financement des opérations	Subventions- autofinancement-FCTVA	
Montant perçu au titre des subventions		839 037 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5711-1, L. 2224-17-1 et L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2020 présenté en annexe,

Ouïe l'exposé de Monsieur Xavier POLI, Vice Président.

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2020 tel que défini ci-dessus,
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif de la présente délibération ainsi que la diffusion du document aux adhérents et usagers.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme Pour le Président, Le Vice président

Xavier POLI





Table des matières

1.	Cadr	e réglementaire	2
2.	Indic	ateurs techniques	2
	2.1.	Indicateurs généraux	2
	2.1.1	Périmètre d'intervention	2
	2.1.2	P. Recycleries	3
	2.1.3	S. Prévention	3
	2.2.	Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement	5
	2.2.1	Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant	5
	2.2.2	Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;	5
	2.2.3	S. Capacités de traitement	5
	2.2.4	l. Valorisation matière	6
	2.2.5	i. Indice de réduction des déchets	6
	2.2.6 santo	6. Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à é de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets	
3.	Indic	ateurs financiers	8
	3.1.	Les modalités d'exploitation	8
	3.1.1	. Fonctionnement	9
	3.1.2	!. Investissement	10
	3.2.	Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	11
	3.3.	Produits des droits d'accès	12
	3.4.	Montant global et détaillé des aides publiques et soutiens	12
	3.5.	Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation	12
	3.6.	Coûts aidés	12
	3.6.1	Coût aidé tous flux confondus :	13
	3.6.2	Coût aidé par flux :	13
	3.7.	Coût complet par étapes techniques	13
4.	Diffu	sion du rapport	16



1. Cadre réglementaire

Afin d'assurer la transparence auprès des usagers du service, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président présente chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères à son assemblée délibérante.

Ce rapport, ainsi que son annexe le rapport d'activité 2020, détaille l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer le traitement et la valorisation des déchets sur le territoire du Syvadec. Il reprend l'ensemble des indicateurs attendus dans le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, conformément à l'annexe XIII aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3 du code général des collectivités territoriales.

2. Indicateurs techniques

2.1. Indicateurs généraux

Le SYVADEC est un syndicat à vocation régionale de traitement et de valorisation des déchets qui lui sont confiés par ses collectivités adhérentes. Afin de répondre aux besoins spécifiques du territoire et créer un maillage territorial structurant, le SYVADEC gère également 41 sites techniques (23 recycleries (déchèteries), 10 quais de transfert des OMr, 3 centres de regroupement du tri, 2 plateformes de compostages, 2 éco-points, 1 ISDND) et effectue une collecte spécifique régionale des textiles.

2.1.1. Périmètre d'intervention

À la suite de l'application de la NOTRe, la composition du Syvadec a été largement remaniée entre 2016 et 2017. En 2020, le périmètre est resté stable et se compose désormais de 19 adhérents, uniquement EPCI à fiscalité propre : 2 communautés d'agglomération et 17 communautés de communes. L'ensemble de ces adhérents couvre la superficie totale de la Région, cependant 3 territoires sont adhérents partiels.

Les adhérents du Syvadec représentaient au 31.12.2020 un bassin de population de 312.464 habitants INSEE (334.938 hab INSEE), soit 93,3% de la population totale de l'île.

Le Syvadec a traité également les déchets résiduels de vingt-deux entreprises, essentiellement des supermarchés et des campings.

Liste des adhérents au 31.12.2020 :

Communauté d'Agglomération de Bastia

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Communauté de communes Celavo-Prunelli

Communauté de Communes de l'Ornano par représentation-substitution pour les communes d'Albitreccia, Azilone-Ampaza, Santa-Maria-Siché, Olivese, Guitera-Les-Bains, Zicavo, Cozzano,

> Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20210520-2021-05-039-DE Date de télétransmission: 19/07/2021

Date de réception préfecture : 19/07/2021



Ciamannacce, Palneca, Sampolo, Tasso, Corrano, Zevaco, Forciolo, Serra Di Ferro, Quasquara, Frasseto

Communauté de Communes de l'Ouest Corse

Communauté de Communes du Sartenais Valinco.

Communauté de Communes de l'Alta-Rocca

Communautés de Communes Sud Corse

Communauté de Communes du Cap Corse

Communauté de Communes Nebbiu-Conca d'Oro

Communauté de Communes la Marana-Golo

Communauté de Communes Casinca-Castagniccia

Communauté de Communes de la Costa Verde

Communauté de Communes de Fium'Orbu Castellu par substitution-représentation pour les communes de Ventiseri, Chisa.

Communauté de communes de l'Oriente par substitution-représentation pour les communes d'Aghione, Campi, Casevecchie, Chiatra Di Verde, Pietra Di Verde, Linguizzetta.

Communauté de communes Pasquale PAOLI

Communauté de communes Centre Corse

Communauté de communes Ile-Rousse-Balagne

Communauté de communes Calvi Balagne

2.1.2. Recycleries

Au 31.12.2020, le SYVADEC gère 23 recycleries (déchèteries) et 2 éco points réparties sur l'ensemble de son territoire, à Ajaccio, Bastia, Bonifacio, Calvi, Campile (Ecopoint), Castifao, Cauro, Cervione, Corbara, Corte, Ersa, Figari, Lama, Lucciana, Moca Croce, Piana, Porto-Vecchio, St-Florent, Ste-Lucie de Porto-Vecchio, San Lorenzo (écopoint) Sisco, Vallecalle, Ventiseri, Vico et Viggianello. Depuis le premier trimestre 2020, le Syvadec gère 6 recycleries supplémentaires suite aux transferts de compétence des communautés de communes du Centre Corse, du Sud Corse, de Pasquale Paoli, de la Casinca-Castigniccia et de la Costa Verde.

A ces installations s'ajoute un accès sous contrat à la déchetterie de Folelli pour les administrés de de la communauté de communes et une recyclerie Mobile déployée en Haute-Corse pour capter de nouveaux gisements éloignés des sites.

Les déchèteries accueillent 19 types de déchets : emballages, papier, verre, cartons, déchets verts, bois, meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques DEEE (gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, écrans et petits appareils en mélange), métaux, lampes, piles et accumulateurs, textiles, déchets diffus spécifiques DDS, gravats, cartouches d'encre, huiles, pneus, bouteilles de gaz et le résiduel ou tout-venant (TV) qui est désormais triés et en partie valorisé.

Une 20^{ème} filière de valorisation, les biodéchets, se déploie en dehors des recycleries.

2.1.3. Prévention

Depuis 2009, le SYVADEC mène des actions de prévention sur l'ensemble du territoire adhérent, afin de réduire la quantité de déchets produite par habitant, et s'est inscrit dans le programme de prévention 2015-2018 « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déshet» et pour suit ces objectifs de réduction 02B-200009827-20210520-2021-05-039-DE des déchets.



L'indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits, avec une base 100 en 2010 est le suivant :

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Production kg/par hab. /an	860	674	621	644	682	700	694
(pop INSEE) hors PRO							
Indice de réduction	1	0,78	0,72	0,75	0,79	0,81	0,81

La production de déchets par habitant (pop. INSEE) sur le périmètre du SYVADEC a baissé de 19,3 % depuis 2010 alors que les filières de déchets captés augmentent.

Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés sur le périmètre SYVADEC depuis 2016 :

DMA y compris PRO:

	tonnes	Kg/hab
2020	222 385	711
2019	218 285	708
2018	215 121	705
2017	198 970	658
2016	190 622	621

Déchets résiduels hors PRO:

				OM hors PRO	TV hors PRO	RESIDUEL hors PRO
	OM (t)	TV (t)	RESIDUEL (t)	(Kg/hab)	(Kg/hab)	(kg/hab)
2020	122 966*	8 527	131 493	394	27	421
2019	130 266	6 732	137 310	424	22	446
2018	136 442	7 523	143 965	446	25	472
2017	135 312	10 228	145 539	447	34	481
2016	139 884	10 357	150 241	454	33	487

^{• 11 697} t mis en balles en 2019 et exportés en 2020

<u>Déchets valorisables collectés par les collectivités :</u>

	Emballages (t)	Verre (t)	Papier (t)	Biodéchets (t)	Prod totale (t)	Collectes sélectives (Kg/hab)
2020	8 450	11 935	3 804	2 359	26 548	85
2019	7 198	12 947	4 561	2 608	27 314	89
2018	5 287	11 708	4 028	1 840	22 863	75
2017	4 069	10 382	3 680	1 219	19 350	64
2016	2 979	8 579	3 175	506	15 239	51

Déchets de recycleries (déchèteries) :

			Flux de déchèteries		
	Flux valorisés (t)	Tout-Venant (tv)	Total (t)	(kg/hab.)	
2020	52 050	7 232	59 282	190	
2019	44 669	5 550	50 219	163	
2018	41 330	7 523	48 853	160	
2017	29 827	10,228 Acclisé de r	40,055 éception en n	réfecture ¹³²	
2016	25 226	1002B72000098275208210520-2021-051089-DE Date de télétransmission : 19/07/2021			
Date de réception préfecture : 19/07/2021					



Dont apports des professionnels et collectivités non adhérentes

	Apports Recyclables (t)	Valorisable Recyclerie (t)	Résiduel NADH (t)	Résiduel PRO (t)
2020	450	1 173	0	3 880
2019	635	1 407	0	2 347
2018	64	508	0	6 963
2017	98	260	0	4 254
2016	126	204	106	2 783

- 2.2. Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement
 - 2.2.1. Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant
- ISDND de Viggianello Exploitant : Syvadec
- ISDND de Prunelli di Fium'Orbu Exploitant : Société STOC

Pour le traitement de Hors de Corse des balles d'Omr liées au blocage des ISDND

- UVE de Fos sur Mer- Exploitant URBASER société EVERE
- UVE de Nice- Exploitant SONITHERM société Sud-est Assainissement
- UVE de Vedène- Exploitant NOVALIE société Sita-Suez
 - 2.2.2. Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;

Flux	Traitements et valorisations
Verre	Valorisation matière
Emballages	Valorisation matière
Papier	Valorisation matière
Déchets des déchetteries	Valorisation matière (y compris 40 % du tout-venant)
Textiles	Valorisation matière
Déchets organiques : déchets	Compostage
verts, biodéchets	
DIB	Installation de stockage de déchets non dangereux
Ordures ménagères résiduelles	Installation de stockage de déchets non dangereux
	Valorisation matière

2.2.3. Capacités de traitement

Installations	Capacités administratives T/an	Tonnage traité dans l'année (SYVADEC)
ISDND de Viggianello	Autorisation annuelle de 110.000 tonnes	104 612
ISDND STOC	42 000 T/an	28 491
UVE hors de Corse	Autorisation pour 21.000 t par autorisation préfectorale interrégionale	13 961

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20210520-2021-05-039-DE Date de télétransmission: 19/07/2021



2.2.4. Valorisation matière

	Flux	Tonnages 2020	Tonnages 2019	Variation 2019/2020
	Verre	11 935	12 947	-7,82%
Déchets collectés par	Emballages	8 450	7 198	17,39%
les collectivités	Papier	3 804	4 561	-16,60%
adhérentes	Biodéchets	2 359	2 601	-9,30%
	Total tri	26 548	27 307	-2,78%
	Bois	4 553	3 710	22,72%
	Cartons	7 679	8 167	-5,98%
	DDS	224	143	56,64%
Flux de recycleries	DEEE	4 230	4 622	-8,48%
	Huiles	49	0	-
	Lampes	7	9	-22,22%
	Métaux	5 943	4 115	44,42%
	Meubles	9 550	9 317	2,50%
	Végétaux	14 061	10 350	35,86%
	Gravats	5 848	4 633	26,22%
	Piles	11	28	-60,71%
	Pneus	215	101	112,87%
	Tout venant valorisable	7232	5 550	30,31%
	Total recycleries	59 602 t	50 745 t	17,45%
Autres flux	Textiles	849 t	881 t	-3,63%
	Total tous flux valorisables	86 999 t	78 933 t	10,22%

Le taux global de valorisation matière (en masse) de déchets ménagers et assimilés est de 0,391 hors déchets des professionnels et non adhérents contre 0,363 en 2019 soit une augmentation de 7,8 %.

2.2.5. Indice de réduction des déchets

L'indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010 est le suivant :

	2010	2016	2017	2018	2019	2020
Déchets non dangereux admis en ISDND (kg/hab. Insee) OMR+PRO	568	502	495	492	407	433
Indice de réduction	1	-11,6	-12,9	-13,4	-28,35	-23,8

La quantité de déchets admis en centres de stockage a diminué de 23,8 % depuis 2010. Les taux 2019 et 2020 ne tiennent pas compte des déchets mis en balles sur la période de novembre et décembre 2019 et traités en UVE.



2.2.6. Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

Les mesures de préventions et d'atténuation des effets sur la santé et l'environnement font l'objet d'un rapport spécifique qui détaille les mesures entreprises en matière de développement durable.

On peut en rappeler quelques exemples :

Les actions de Développement Durable misent en œuvre par le syndicat sur son territoire

- ✓ Au regard de la lutte contre le changement climatique : optimisation du brûlage du biogaz par torchère sur les ISDND, réduction de la taille d'exploitation des casiers et recouvrement plus fréquent, couverture finale de l'ISDND de Vico dans le cadre des opérations de post exploitation et couverture à l'avancement du casier de Viggianello, tassage de certaines bennes en recycleries pour optimiser les transports, transport de bennes en tandem pour éviter des passages de véhicules supplémentaires, acquisition d'engins permettant le compactage
- ✓ Au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : augmentation du taux de valorisation, création de nouvelles filières de valorisation, compostage des déchets verts pour éviter le brûlage et des biodéchets, bons résultats des analyses environnementales sur les ISDND et études environnementales approfondies préalables aux travaux, comptages des oiseaux, prises de mesure de bruit à proximité de nos installations, intégration de clauses environnementales dans les marchés de travaux pour l'évacuation des déchets, évaporation de l'eau osmosée issue de la filtration des lixiviats sur les ISDND, aménagement paysager sur les bordures de déchetteries quand cela est possible.
- ✓ Au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : renforcement du plan compostage tant individuel que partagé, élaboration du plan biodéchets à l'échelle régionale, distribution de lombricomposteur pour élargir le dispositif aux zones urbaines, doublement des écoles engagées dans le label Ecoscola, organisation des trophées eco-Scola, Extension du dispositif en direction des scolaires aux établissements du secondaires, , convention avec les ressourceries leur permettant de prélever gratuitement sur nos recycleries.
- ✓ Au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et générations : amélioration de l'accessibilité et de la sécurisation des recycleries, gratuité du service de recyclerie pour les particuliers, mise en place d'une part de péréquation dans la cotisation de base pour les territoires accueillant une ISDND en fonctionnement mutualisée au niveau régional, reversement des soutiens perçus des éco-organismes et des recettes issus de la vente de matériaux aux territoires adhérents pour aider à l'équipement de leur territoire pour la collecte et la gestion des déchets.
- ✓ Au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains : limitation des nuisances olfactives sur les CET, et auditives pendant les phases de travaux et d'exploitation.

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20210520-2021-05-039-DE Date de télétransmission: 19/07/2021



Les actions conduites en interne

Le SYVADEC poursuit la politique « SYVADEC exemplaire » entreprise en 2016 sur l'ensemble de ses sites:

- Consommation responsable et limitation de la production de déchets sur les sites du SYVADEC, remplacement du jetable par du réutilisable, généralisation du tri de tous les déchets,
- ✓ Limitation de l'impact des déplacements professionnels des agents,
- ✓ Gestion des ressources humaines : pérennisation des emplois et accompagnement des agents. (prévention, formation...),
- ✓ Commande publique : achats éco-responsables, dématérialisation de l'ensemble des procédures, conditions de gestion des déchets durant les travaux
- ✓ Gestion durable du patrimoine en privilégiant l'entretien préventif
- ✓ Gestion des finances publiques : modalités de calcul des cotisations à la tonne résiduelle, développement de l'incitativité avec le reversement aux adhérents des soutiens perçus auprès des éco organismes et des produits issus de la vente de matériaux selon leurs performances de tri, généralisation de la facturation dématérialisée, préservation de la capacité de financement
- Communication : dématérialisation ou supports de communication durables.

3. Indicateurs financiers

3.1. Les modalités d'exploitation¹

Le rapport d'activité détaille l'ensemble des modalités d'exploitation du service. En synthèse :

La collecte

Les recycleries du Syvadec sont exploitées en régie.

La collecte des textiles est effectuée en régie par le SYVADEC sur le réseau principal. Dans le cadre de la structuration d'un réseau secondaire, les communautés de communes volontaires collectent les bornes textiles mises à disposition dans des secteurs éloignés du réseau de voirie principal et les regroupent sur des sites principaux qui sont ensuite collectés par le Syvadec.

Le transfert

Le Syvadec dispose d'un réseau de quais de transfert exploités en régie pour les ordures ménagères (10) qui permettent le regroupement des tournées afin de limiter les rotations et assurent une optimisation des transports. Lorsque le réseau d'équipement ne couvre pas le territoire et qu'il n'existe pas encore de site du SYVADEC, le transfert est assuré à travers des prestataires de service (ex : zone

Le transfert des déchets de recycleries est fait directement au départ des recycleries.

¹ Réf. texte : modalités d'exploitation du servid**ം Apodolisé déepréveption ender étacitant** (régie, délégation, etc.) en distinguant, si besoin est, les différentes collected 2 Pt 200 Pt



La rupture de charge des collectes sélectives se fait dans les recycleries ou les quais de transfert dans des bennes ou alvéoles dédiées, sur des centres de regroupement du tri ou sur des plateformes privées.

Le traitement des résiduels

Le traitement des déchets résiduels est réalisé en Installation de Stockage de déchets non dangereux, d'une part sur le site du SYVADEC dont une partie de l'exploitation est réalisée en régie et une partie par prestation de service, et d'autre part dans la seule installation privée située en Haute Corse : la STOC (Prunelli di Fium'Orbu).

Pour l'année 2020, dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire et du blocage du site de Viggianello, le traitement des déchets des balles a été effectué par autorisation exceptionnelle hors de Corse sur 3 sites sous gestion privée en région PACA.

Ces 3 sites situés à Vedène, Fos-sur-Mer et Nice sont des usines de valorisation énergétique (UVE)

La valorisation

Les emballages sont triés dans un centre de tri situé à Nîmes qui sépare les plastiques, les métaux ferreux, non ferreux, et les briques Tetra Pack. Les matériaux sont ensuite expédiés vers les sites de recyclage.

Le papier et le verre sont conditionnés puis expédiés vers les sites de recyclage.

Les déchets valorisables des recycleries et les textiles sont acheminés vers les filières de recyclage de chaque type de déchet, soit en Corse pour les déchets verts, biodéchets et gravats, soit sur le continent pour les autres flux.

Les biodéchets sont compostés sur les plateformes de compostage de Corse Compostage à Aghione (jusqu'en mai 2020) et SLTP à Ajaccio, avec des ruptures de charge en Balagne, dans l'Ouest-Corse et dans la zone bastiaise, et le SYVADEC dispose également de 2 bio-plateformes exploitées en régie à Corte et Viggianello.

3.1.1. Fonctionnement

Exécution 2020 (hors opérations d'ordre)	Compte administratif	%
Fonctionnement : Dépenses réelles	45 679 493 €	
Charges à caractère général	36 752 752 €	80,45%
Charges de Personnel	6 167 773 €	13,5%
Autres Charges de gestion courante	127 069 €	0,28%
Charges financières	262 659 €	0,58%
Charges exceptionnelles	2 369 241 €	5,19%

Les amortissements, écritures d'ordre, représentent 1.034.326

Le service a été financé sur l'exercice à travers les cotisations des adhérents (contributions), des prestations à des tiers (professionnels) et vente de matériaux, des soutiens d'Eco-organismes et des subventions (prévention) :



Exécution 2020 (hors opérations d'ordre)	Compte administratif	%
Fonctionnement : Recettes réelles	51 453 914 €	
Cotisations des adhérents hors reversement	37 287 395 €	72,47 %
Reversement soutien	5 046 550 €	9,82 %
Eco-Organismes	4 189 106 €	8,15 %
Vente des matériaux et prestations de services	1 366 332 €	2,67 %
Produits exceptionnels	482 498 €	0,9 %
Subventions	3 030 518 €*	5,89 %
Atténuation de charges	51 515 €	0,1 %

^{*}Une subvention de 2,9 M€ a été versé au titre du transport des balles hors de Corse

3.1.2. Investissement

Exécution 2020	Compte administratif
Investissement : Dépenses réelles	3 468 145 €
CET	278 825
Quais de transfert	210 811
Recycleries	1 112 333
Divers : véhicules, mobiliers, informatique	87 394
TRI	340 766
Compostage	289 511
Textiles	21 410
BIODECHETS	45 178
création ISDND	54 197
Recyclerie mobile	24 754
Presse à balles	112 036
Prétraitement valorisation	24 867
Zone de stockage temporaire	388 230
Remboursement du capital	477 835

A ces dépenses réelles, s'ajoute le déficit reporté constaté fin 2019 de 1.930.072 €

Les investissements ont été financés sur l'exercice à travers :

Exécution 2020	Compte administratif	
Investissement : Recettes réelles	646 285 €	
Subventions	839 087	
FCTVA	0	
Excédent de fonctionnement (1068)	2 056 764	

Le reste du financement a été assuré par les amortissements (1.034.326 €)



3.2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Montant annuel des principales prestations de services :

Prestataires	Nature de la prestation	Montants
ESA	Prévention/	213 197 €
Corse Matin	Communication	69 540 €
AC2I		294 121 €
EATP		156 169 €
LOCAPLUS	Gestion du matériel	128 229 €
MATPRO	et installations	121 624 €
HESTIA		118 463 €
EGC		81 524 €
Am Environnement		1 899 337 €
Environnement Services		1 863 424 €
PAPREC		1 081 767 €
Giraschi Environnement	Tri/Valorisation at	685 136 €
Chimirec Corsica	Tri/ Valorisation et transport	281 004 €
Corse compostage	ιιατισμοτι	227 661 €
Francisci Environnement		109 793 €
CMO Industrie		103 061 €
Balagne recyclage		68 908 €
Environnement Services		2 245 058 €
Am Transport TP2B		2 174 218 €
Rocca Transports		1 605 423 €
Corse Eurodéchets	Transport of	984 876 €
Transport G Agostini	Transport et gestion des bennes	493 177 €
Francisci Transport	8estion des beillies	438 958 €
Transport Albertini		306 833 €
Suzzoni Père et Fils		270 970 €
BF Transports		139 827 €
Lanfranchi Environnement		4 777 666 €
STOC		3 821 037 €
TGAP IMPOT		1 802 959 €
SLTP		1 123 396 €
EVERE	Traitement / gostion	1 045 775 €
SUEZ R/V MEDITERRANEE	Traitement/ gestion ISDND	526 804 €
SONITHERM	IJUNU	292 939 €
OVIVE		131 087 €
CHIMIREC CORSICA		109 166 €
PRESTABALLES		81 659 €
ECOGEOS		54 647 €



3.3. Produits des droits d'accès

Les produits des droits d'accès aux centres de traitement dont le SYVADEC est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés par des entreprises ou par des collectivités non adhérentes représentent sur l'exercice :

Produits droits d'accès	571 893 €
Déchets assimilés d'entreprise	447 074 €
Accès recycleries aux professionnels	124 819 €

3.4. Montant global et détaillé des aides publiques et soutiens

Le montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers, etc.) figure dans le tableau suivant. Les soutiens d'Eco-emballages représentent une grande majorité (73%) des soutiens des éco organismes.

Montant des recettes perçues au titre de la valorisation	Eco organismes	Montants		
	Total	4 189 105 €		
	Citéo*	3 500 189 €		
	OCAD3E	360 615 €		
	Eco TLC	10 218 €		
	Eco mobilier	289 588 €		
	Eco DDS	28 495 €		

Citéo est issu de la fusion de deux éco organismes Eco emballages et Eco folio

3.5. Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

Le montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux) par flux de déchets est le suivant :

Montant des recettes au titre de la vente de matériaux	Repreneurs	Montants
	Total	794 439 €
	Verre	150 455 €
	Emballages	259 186 €
	Papier	6 637 €
	Flux de déchetteries	295 114 €
	Textiles	83 047 €

3.6. Coûts aidés²

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des

² Réf. texte : Coût aidé tous flux confondus et poAccuséudefluécodeptiéchets préfective de leurs évolutions sur les 02B-200009827-20210520-2021-05-039-DE trois dernières années. Date de télétransmission: 19/07/2021



organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

3.6.1. Coût aidé tous flux confondus :

Coûts aidés tous flux en €	2018	2019	2020
A - Coût complet	31 536 201 €	32 114 710 €	40 772 001 €
B - Produits industriels	1 258 906 €	1 585 875 €	794 439 €
C - Soutiens	2 255 526 €	3 787 127 €	4 189 106 €
D - Aides reçues	1 104 601 €	1 126 108 €	4 154 564 €
Coût aidé HT	26 917 165 €	25 615 600 €	31 633 892 €

²[Coût aidé] : [Coût complet] – [produits industriels] – [soutiens] – [aides reçues]

3.6.2. Coût aidé par flux :

Coût aidé	€	€ /hab.	€/T
Tous flux	31 633 892 €	101,24€	117,34 €
OMR	21 398 495 €	68,48 €	158,91€
Verre	175 931 €	0,6 €	14,74 €
Emballages	1 208 592 €	3,87 €	143,03 €
Papier	-142 049 €	-0,45 €	-37,35 €
Déchets des déchetteries	7 248 685 €	23,20€	322,88€
Déchets organiques	870 320 €	2,79€	235,82€
DIB	453 143 €	1,45 €	116,78€
Textiles	420 775 €	1,35€	495,57€

3.7. Coût complet par étapes techniques

Le coût complet est décomposé par étapes techniques (par exemple la collecte, le transport, le tri, le traitement) tous flux confondus et pour chaque flux de déchets. Le reversement du soutien a été retiré des charges car neutralisé en recettes également.

Les indicateurs financiers sont exprimés en € HT, en € HT par tonne et en € HT par habitant.

Etapes techniques	€HT	€ HT/hab.	€ HT/T	
Coûts complets	40 772 001 €	130,49 €	183,34€	
Charges de structure	3 002 450€	9,61€	9,06€	
Communication	382 967 €	1,23€	1,72€	
Prévention	529 458 €	1,69€	2,38€	
Collecte	3 301 997 €	10,57 €	14,85€	
Transfert / Transport	12 823 415 €	41,04 €	57,66€	
Traitement déchets non dangereux	20 664 339 €	66,13€	92,92€	
Traitement des déchets dangereux	67 375 €	0,12€	0,30€	



Remarques:

- En application du référentiel de comparaison des coûts, les charges reportées en étape technique relevant de la collecte concernent la collecte assurée dans le cadre de la filière textile et les charges des quais hauts des recycleries.
- La spécificité du territoire du Syvadec a imposé d'organiser des ruptures de charges pour les flux de verre, emballages, et papier sur différentes recycleries. Sans celles-ci, la collecte sélective n'aurait pas pu être déployée par les collectivités adhérentes en charge de la collecte, notamment dans les secteurs ruraux. De fait, dans la structure des charges techniques, conformément aux règles de la matrice Compta coût, une part des charges des hauts de quai des recycleries est affectée en transfert (pour les flux de tri), les autres charges de haut de quais sont affectées en collecte.



Coûts complets par flux (€ HT)

						Déchets	Déchets	
	OMR	Verre	Emballages	Papier	Déchetteries	organiques	professionnels	Textile
Charges de structure	1 859 707	33 869	277 992	6 364	708 226	43 150	33 908	39 232
Communication	89 868	23 976	29 260	7 428	132 673	73 425	1 640	18 696
Prévention	208 076					321 381		
Collecte					2 953 305			348 792
Transfert /Transport	9 783 947	419 186	420 063	78 827	1 684 193	265 496	64 383	107 320
Traitement déchets non dangereux	13 027 803		3 023 285		4 003 908	253 717	355 625	
Traitement des déchets dangereux					67 375			
Total charges	24 969 403	477 032	3 750 600	92 619	9 549 582	963 170	455 556	514 041

Coûts complets par flux à la tonne (€/T)

	OMR	Verre	Emballages	Papier	Déchetteries	Déchets organiques	Déchets professionnels	Textile
Charges de structure	15,12	2,84	32,90	1,67	11,28	18,21	8,74	46,21
Communication	0,73	2,01	3,46	1,95	2,11	33,53	0,42	22,02
Prévention	1,69					135,66		
Collecte					47,05			410,83
Transfert/transport	79,57	35,12	49,71	20,72	26,83	112,07	16,59	126,40
Traitement déchets non dangereux	96,75		357,78		63,79	107,10	91,65	
Traitement des déchets dangereux					1,07			
Total charges	203,06	39,97	443,86	24,35	152,15	406,57	117,41	605,47

Chiffres matrice des couts 2020



4. Diffusion du rapport

En application du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 (article 1), le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est :

- Mis à disposition du public sur le site internet du Syvadec.
- Transmis aux communes et groupements ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte.